

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

La Sauvegarde

SIÈGE SOCIAL : MONTRÉAL



Le 12 novembre 1947

Mgr Maurice Baudoux,
PRUD'HOMME,
Sask.

Monseigneur,

Vous avez dû recevoir le communiqué de la dernière assemblée du Comité permanent. Vous savez probablement, également, que monsieur Pouliot vient d'être victime d'une attaque cardiaque sur la gravité de laquelle on ne peut encore guère se prononcer.

Monsieur et madame Pouliot ont été brillamment fêtés à l'occasion de leur 25ième anniversaire de mariage et je me suis rendu à Québec tout spécialement pour leur présenter les meilleurs voeux de nos groupes de l'Ouest.

Il y a eu, le lendemain, une réunion du Comité de la Survivance au cours de laquelle j'ai appris par monsieur Pouliot qu'à Calgary le permis du poste Radio-Edmonton avait été discuté. Celui de Prince-Albert a été mis de côté parce que, nous affirme monsieur Pouliot, il était entendu entre les gouverneurs qu'un seul poste serait autorisé et comme il y a de la division, en Saskatchewan, au sujet des postes, il faut que nos amis de cette province se mettent d'accord entre eux avant de revenir devant les gouverneurs. Ce ne sont peut-être pas les mêmes paroles, mais c'est du moins le sens de la discussion de monsieur Pouliot.

Vous devinez probablement quelle fut ma surprise et j'ai dû faire un effort violent de volonté pour ne pas éclater.

M. René Morin était d'avis que le poste d'Edmonton serait plus difficile à obtenir que celui de Prince-Albert en raison de l'opposition du gouvernement de l'Alberta.

Mgr Baudoux (2)

12 novembre 1947

Comment les Gouverneurs en sont-ils arrivés à ne pas même considérer Prince-Albert pour s'attacher uniquement à Edmonton, je n'en sais rien et je n'ai pas pu avoir de renseignement à ce sujet.

Monsieur Pouliot affirme que Monseigneur Lemieux, à Québec, aurait déclaré qu'il ne fallait qu'un seul poste en Saskatchewan et que Prince-Albert ne paraissait pas un centre permettant d'atteindre toute la province.

Monsieur Pouliot a fait grand état de cette déclaration de Mgr Lemieux et il affirme qu'il avait eu d'autres protestations provenant du diocèse de Gravelbourg qui, après avoir souscrit n'était pas prêt à céder la place à Prince-Albert.

J'ai donné aux amis les explications que M. Pouliot avait déjà entendues précédemment à différentes reprises au Comité et qu'il semble avoir oubliées. J'ai repéré qu'à St-Boniface, l'année passée, les délégués de Gravelbourg, y compris le curé de la paroisse et le président du Comité de Radio-Gravelbourg, avaient manifesté des craintes sur les possibilités d'assurer la vie financière d'un poste de radio chez eux et ils auraient préféré un poste central à Moose Jaw si celui qui était à vendre, dans le temps, avait pu être acheté, mais cette solution étant écarté et tenant compte que dans le centre de la province il n'y a pas de population canadienne-française, les officiers de Radio-Gravelbourg, comme le curé de la paroisse, avaient convenu que le poste de Prince-Albert devait être construit le premier.

J'ai ajouté que je comprenais que les gouverneurs, pris entre des manifestations contraires, avaient cru bien faire en nous accordant les postes les uns après les autres, mais je ne voulais pas que l'on prétende que ci Radio-Prince-Albert n'avait pas été accordé c'était par suite d'une division dans le groupe Canadien de la Saskatchewan .

L'incident en est resté là et nous n'aurions rien à gagner en protestant davantage. L'élection de M. Pouliot n'est pas du tout assurée. Il est possible que sa crise cardiaque actuelle l'oblige à abandonner ses activités et il ne nous servirait à rien, à mon avis, d'élever des protestations qui gêneraient nos amis d'Edmonton, sans avancer la Saskatchewan.

J'ai tenu à vous donner ces informations mais je ne crois pas qu'elles doivent être adressées aux autres membres du Comité de Radio-Ouest, elles sont surtout pour

Mgr Baudoux (3)

12 novembre 1947

votre information personnelle.

En ce qui concerne le \$5,000 demandé par St-Boniface, l'opinion ici, c'est que cette somme ne peut être versée sans l'autorisation des autres postes et que, de plus, s'il s'agit réellement de fonder un fond de réserve, il est aussi bien de garder l'argent à Québec, parce que nous ne pourrions pas avoir l'autorisation nécessaire de créer des fonds de réserve, mais simplement assurer la vie des postes.

J'ai voulu résigner du comité permanent parce que je suis obligé de laisser de côté un bon nombre d'activités toujours pour raison de santé. L'Abbé Gosselin a insisté fortement pour que j'y reste encore quelque temps pour servir de liaison avec les provinces de l'Ouest.

Vous voudrez bien me rappeler au bon souvenir de monseigneur Bourdel, de mademoiselle votre soeur et de monsieur de Marjorie et me croire,

Respectueusement vôtre,

Raymond Denis
RAYMOND DENIS
per. a. l.